



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite 2015-2019

de l'École nationale de Cirque

Décembre 2020

Introduction

Le Plan de réussite 2015-2019 de l'École nationale de cirque a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 30 septembre 2015 et il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 14 octobre 2020.

La Commission a évalué ce plan de réussite lors de sa réunion tenue le 16 décembre 2020. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le Plan de réussite 2015-2019 de l'École nationale de cirque est le quatrième plan de réussite de l'établissement, et le troisième dont l'efficacité potentielle est évaluée par la Commission. L'École a procédé à l'évaluation de son plan 2011-2015 pour élaborer le plan 2015-2019, qui comporte essentiellement les mêmes éléments que le plan précédent.

Le plan de réussite compte 13 sections, dont une section sur l'admission au programme menant au diplôme d'études collégiales, une sur les caractéristiques de la population étudiante et une autre sur la mesure de la réussite. Ensuite, vient une section sur les indicateurs appelée *Taux observés et leur interprétation*, suivie des conclusions tirées de l'analyse des échecs ainsi que des stratégies et des mesures prioritaires. Le plan de réussite se conclut avec un calendrier de mise en œuvre, la présentation des responsabilités et, enfin, les cibles définies par l'établissement.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Pour élaborer son nouveau plan de réussite, l'École a tenu compte de l'autoévaluation de l'efficacité de son plan précédent et a également procédé à l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante. L'École a en outre scruté les indicateurs de réussite et relevé les défis potentiels ainsi que les causes probables d'échec, notamment les admissions en mise à niveau et la réussite de l'épreuve uniforme de français.

Les orientations et les objectifs

Le plan de réussite a comme principal objectif d'améliorer la réussite des études chez les étudiants inscrits au programme menant au diplôme d'études collégiales. Pour ce faire, le plan présente cinq indicateurs : le taux de réussite des cours au 1^{er} trimestre, le taux de réinscription au 3^e trimestre, le taux de réinscription au 5^e trimestre, le taux de diplomation et le taux de placement. L'École a déterminé une cible pour chaque indicateur afin de lui permettre de porter un regard sur l'efficacité de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Une quinzaine de stratégies et de mesures prioritaires en lien avec l'analyse qu'a fait l'École des obstacles à la réussite sont répertoriées dans le plan de réussite. S'y trouve notamment des mesures favorisant le dépistage précoce des difficultés d'apprentissages ou de santé, des stratégies spécifiques pour soutenir les étudiants dans les cours de français ainsi que pour sensibiliser les étudiants et les entreprises à l'importance de l'acquisition du DEC. Un calendrier de mise en œuvre des stratégies et mesures est présenté, et les responsabilités sont attribuées. La direction des études est responsable de la mise en œuvre du plan de réussite.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan indique que le comité de la réussite, sur lequel siègent le directeur général, la directrice des études et le directeur de la création ainsi que le registraire et deux professeurs se réunit chaque année pour évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures prévues au plan. Les résultats annuels de l'analyse de l'année précédente sont présentés au corps professoral en début d'année.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Plan institutionnel de réussite 2015-2019 de l'École nationale de cirque **est de qualité et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.**

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,



Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Corinne Côté